

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ LINNÉENNE

DE LYON.

Année 1856.

(NOUVELLE SÉRIE.)

TOME TROISIÈME.



LYON.

IMPRIMERIE DE F. DUMOULIN, LIBRAIRE,
rue Centrale-St-Pierre, 20.

1856.



DESCRIPTION

DE DEUX

NOUVELLES ESPÈCES DE COLÉOPTÈRES

CONSTITUANT UN GENRE NOUVEAU

DANS LA FAMILLE DES ULOMIENS ,

PAR

P. PERROUD et E. MULSANT,

(Présentée à la Société Linnéenne de Lyon, le 14 juillet 1856.)

Genre *Melasia* , MELASIE (Chevrolat).

(Μέλας ; noir.)

CARACTÈRES. *Antennes* grossissant graduellement à partir du cinquième article : le premier subcylindrique : le deuxième court : le troisième un peu plus étroit et à peine aussi long que le suivant : les quatrième et cinquième submoniliformes : les sixième à dixième plus sensiblement comprimés, transverses, presque en parallépipèdes à angles émoussés ou écoinçés, non en forme de coupe : le onzième, ovalaire. *Yeux* transverses ; échançrés dans leur milieu. *Prothorax* bissinué à la base, avec le tiers médiaire de celle-ci arqué en arrière et plus prolongé que les angles postérieurs. *Repli* des élytres non prolongé jusqu'à l'angle sutural. *Menton* en ovale transverse. *Postépisternum* environ une fois plus large en devant qu'en arrière. *Jambes de devant* élargies depuis la base jusqu'à l'extrémité ; denticulées sur leur arête externe. *Premier article des tarses postérieurs* plus long

que les deux suivants réunis ; au moins aussi grand que le dernier. *Corps* environ une fois plus long que large.

Ces insectes se distinguent des *Ulomes*, avec lesquels ils ont beaucoup de rapports, par leur corps moins allongé ; par les articles sixième à dixième des antennes non en forme de coupe, n'ayant pas le bord antérieur de ces articles coupés en ligne droite, ni les angles de devant vifs ; surtout par la forme de leur menton, en ovale transverse, au lieu d'être obtriangulaire.

1. *M. gagatina.*

Ovale oblongue ; une fois au moins plus longue que large ; peu fortement convexe ; d'un noir luisant ; parties de la bouche, antennes, extrémité des jambes et tarsi, d'un rouge testacé. *Prothorax* de deux tiers, au moins plus large en arrière qu'il est long sur son milieu ; muni sur les côtés d'un rebord un peu plus large dans le milieu de sa seconde moitié : pointillé. *Elytres* offrant vers le milieu leur plus grande largeur ; à neuf stries ponctuées et assez profondes : les deuxième à septième oblitérées à leur extrémité. Intervalles un peu crénelés par les points des stries ; presque pointillés ; presque plans.

Long. 0,0078 à 0,0084 (3 1/2 à 3 3/4 l.). Larg. 0,0045 (2 l.).

Corps ovale oblong ; une fois au moins plus long qu'il est large vers les deux tiers ; peu fortement ou assez médiocrement convexe ; d'un noir luisant ou brillant, en dessus. *Tête* subconvexe ; pointillée ; offrant entre les yeux les faibles traces d'un sillon transverse ; échancrée en arc assez faible au bord antérieur du front ; noire ou d'un noir brun, moins foncé en devant : *labre* et parties de la bouche d'un roux ou d'un rouge testacé. *Antennes* de même couleur. *Prothorax* assez faiblement échancré en devant avec les angles sensiblement avancés ; élargi en ligne courbe jusqu'à la moitié, subparallèle ensuite ; à angles postérieurs rectangulaires, peu ou point émoussés ; bispinué à la base, c'est-à-dire en arc ou presque en angle obtus dirigé en arrière dans le

tiers médiaire de celle-ci et plus prolongé que les angles ; assez faiblement sinué entre cette partie arquée et les angles postérieurs , presque en ligne droite sur la partie externe de sa base ; muni en devant d'un rebord très-faible, interrompu dans son milieu ; sans rebord à la base ; pourvu sur les côtés d'un rebord graduellement élargi jusque vers la moitié , presque uniformément plus large ensuite jusque près des angles postérieurs , où il se rétrécit et s'affaiblit ; de deux tiers ou de trois quarts plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; convexe ; d'un noir luisant ; peu densément et assez superficiellement pointillé. *Ecusson* en triangle moins long que large , à côtés curvilignes ; noir ; presque impointillé. *Elytres* à peine élargies , dans leur milieu ; rétrécies ensuite en ligne courbe jusqu'à l'angle sutural , et plus sensiblement à partir des deux tiers ; peu fortement convexes ; d'un noir luisant ; à neuf stries non avancées tout-à-fait jusqu'à la base (seulement les sixième à huitième), ponctuées : la première ou deuxième à septième ou huitième oblitérées à leur extrémité ; les quatrième et cinquième plus courtes, prolongées à peine au-delà des trois quarts de la longueur ; à strie juxta-suturale rudimentaire, obsolète. *Intervalls* presque plans ou à peine subconvexes ; un peu crénelés par les points des stries ; presque impointillés. *Repli* non prolongé jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* noir ; luisant ; finement et longitudinalement rayé sur les côtés de l'antépectus ; offrant sur le ventre quelques rides obsolètes. *Prosternum* rebordé jusque vers l'extrémité des hanches ; dépassant un peu le bord de l'arceau. *Pieds* médiocres ; cuisses et jambes d'un noir brun , avec les genoux d'un rouge brun : tibias postérieurs graduellement fauves ou d'un fauve testacé : tibias antérieurs finement denticulés sur un peu plus de la seconde moitié de leur côté externe : tarses d'un rouge , d'un roux ou d'un fauve testacé , garnis de poils de même couleur , ainsi que l'extrémité des jambes. *Ongles* de même couleur.

Cette espèce, suivant M. Grué, habite la Sicile.

M. tarsalis (CHEVROLAT).

Ovale, subparallèle, moins d'une fois plus longue que large ; assez médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; d'un noir luisant, avec les mâchoires, les palpus, les deux premiers articles des antennes, d'un rouge brun ; les quatre premiers articles des tarsez antérieurs et tous les ongles, d'un roux testacé. Prothorax une fois plus large en arrière qu'il est long sur son milieu, muni sur les côtés d'un rebord presque égal ; superficiellement pointillé. Élytres offrant vers les trois cinquièmes leur plus grande largeur ; à neuf stries assez profondes jusqu'à leur extrémité, ponctuées. Intercalles un peu crénelés par les points des stries ; à peu près impointillés.

Melasia tarsalis (CHEVROLAT) in collect.

Long. 0,0090 à 0,0100 (4 à 4 1/2 l.) ; larg. 0,0051 à 0,0056 (2 1/4 à 2 1/2 l.).

vers les trois cinquièmes des élytres.

Subparallèlement ovale ; moins d'une fois plus longue que large ; médiocrement convexe sur le dos, convexement déclive sur les côtés ; d'un noir luisant ou brillant, en dessus. Tête subconvexe ; superficiellement pointillée ; rayée d'un sillon transverse entre les yeux, dans la partie correspondant à leur échancrure ; obtuse ou faiblement échancrée au bord antérieur du front ; noire, avec le bord antérieur du labre d'un brun rouge ; mâchoires et palpes d'un rouge brun. Antennes brunes, avec le deuxième article et ordinairement aussi le premier, d'un rouge brun ou d'un rouge ferrugineux. Prothorax assez faiblement échancré en avant, avec les angles antérieurs sensiblement avancés et assez vifs ; élargi en ligne courbe jusqu'aux deux cinquièmes ou trois septièmes de ses côtés, subparallèle ou faiblement élargi ensuite en ligne à peu près droite ; à angles postérieurs rectangulairement ouverts, peu ou point émoussés ; bisinué à la base, c'est-à-dire en arc ou presque en angle obtus,

dirigé en arrière dans le tiers médiaire de celle-ci et plus prolongé que les angles, assez faiblement sinué entre cette partie arquée et les angles postérieurs, presque en ligne droite sur la partie externe de sa base ; muni en devant d'un rebord très-faible, interrompu dans son milieu ; sans rebord à la base ; pourvu sur les côtés d'un rebord presque égal, rétréci à ses extrémités ; un peu plus d'une fois plus large à la base qu'il est long sur son milieu ; convexe ; noir, luisant ; peu densément et superficiellement pointillé, surtout sur le disque. *Elytres* graduellement et faiblement élargies jusqu'aux trois cinquièmes, obtusément arrondies postérieurement, prises ensemble ; médiocrement convexes sur le dos, convexement déclives sur les côtés ; d'un noir luisant ; à neuf stries non avancées tout-à-fait jusqu'à la base (surtout les sixième à huitième), ponctuées et prononcées à leur extrémité : les quatrième et cinquième plus courtes, prolongées à peine jusqu'aux trois quarts, unies postérieurement et encloses par les voisines : à strie juxta-suturale rudimentaire ou obsolète : *Intervalles* subconvexes ; un peu crénelés par les points des stries ; presque impointillés. *Repli* non prolongé jusqu'à l'angle sutural. *Dessous du corps* d'un noir luisant ; chargé de lignes longitudinales légères, ridé longitudinalement sur le milieu des trois premiers arceaux du ventre. *Prosternum* rebordé presque jusque vers l'extrémité des hanches ; dépassant un peu le bord de l'arceau. *Pieds* médiocres ; noirs, avec les genoux d'un brun rouge, les quatre premiers articles des tarses antérieurs, les poils de l'extrémité des tibias postérieurs, ceux du dessous des tarses et les ongles, d'un roux testacé : tibias antérieurs finement denticulés presque sur toute la longueur de leur côté externe.

Patrie : le Sénégal.

Obs. Cette espèce a beaucoup d'analogie avec la précédente ; mais elle s'en distingue par son corps proportionnellement plus court, plus large, moins régulièrement convexe, offrant vers les

trois cinquièmes ou un peu après plutôt que vers la moitié sa plus grande largeur, subparallèle dans la moitié médiaire de sa longueur au lieu d'être plus régulièrement ovulaire ; par son prothorax plus large relativement à sa longueur, muni sur les côtés d'un rebord plus régulier ; par les stries de ses élytres non oblitérées à leur extrémité ; par les intervalles de ces stries plus ou moins convexes ; par la couleur des antennes, des parties de la bouche et des tarse.

